

Note de présentation

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Projet de parc photovoltaïque au sol

Projet La Vigne (commune d'Ecouves – Orne 61)



26/05/2026

Table des matières

1.	<i>Préambule</i>	<i>3</i>
2.	<i>Le porteur de projet</i>	<i>4</i>
2.1.	Présentation du groupe ALBIOMA	4
2.2.	Trois zones en France dédiées au photovoltaïque dont Albioma Solaire France...	5
2.3.	Présent tout au long du projet.....	5
3.	<i>Description du projet photovoltaïque</i>	<i>7</i>
3.1.	Données générales.....	7
3.2.	Localisation du projet	8
3.3.	Historique du site	10
3.4.	Descriptif technique du projet	10
3.5.	Gestion de l'eau.....	12
3.6.	Imperméabilisation des sols.....	13
3.7.	Réversibilité du projet	13
3.8.	Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques	14
4.	<i>Sensibilité environnementale de la zone d'implantation</i>	<i>15</i>
4.1.	Zones de protection environnementale	15
4.2.	Zones humides.....	16
4.3.	Contexte paysager	16
5.	<i>Conclusion.....</i>	<i>16</i>

1. *Préambule*

La présente note a pour objectif de présenter le projet de parc solaire de La Vigne et d'apporter des éléments complémentaires au CERFA dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact.

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement et à la nomenclature qui y est annexée, le projet relève au titre de la rubrique 30 d'un examen au cas par cas : « Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

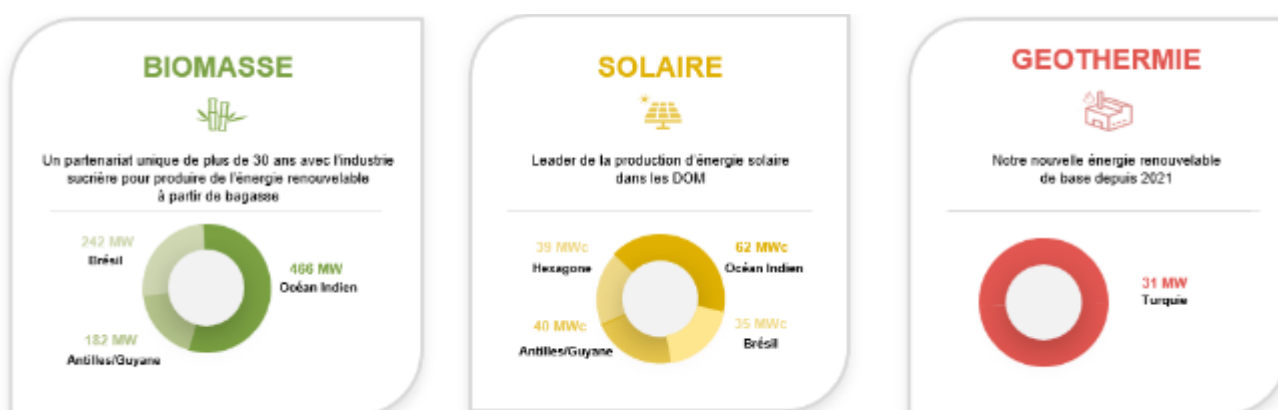
La demande porte sur la construction d'un parc photovoltaïque au sol situé sur la **commune d'Écouves** dans le **département de l'Orne (61)**. L'objectif de ce projet est de produire de l'énergie électrique d'origine renouvelable sur une surface clôturée de 1,2 ha pendant 30 ans. À l'issue de ce bail, tous les équipements constituant la centrale solaire sont démantelés et envoyés dans des filières de recyclage adaptées. Le site est remis en son état d'origine.

2. Le porteur de projet

2.1. Présentation du groupe ALBIOMA

Albioma est un producteur d'énergie indépendant engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse, au photovoltaïque et à la géothermie. Le Groupe, implanté en Outre-mer français, à l'Île Maurice, au Brésil, au Canada, en Australie et en Turquie a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma dispose en 2024 d'une puissance installée de plus de 1 GW répartie entre 16 centrales thermiques cumulant 889 MW, 540 centrales photovoltaïques représentant 176 MWc et 31 MW de géothermie. Albioma produit 40 % de l'électricité de la Réunion, 29 % de l'électricité de la Guadeloupe, 18% de l'électricité de la Martinique et 45 % de l'électricité à l'île Maurice.



Albioma dispose en 2025 d'une puissance installée de plus de 1 GW répartie entre 16 centrales thermiques cumulant 889 MW, 540 centrales photovoltaïques représentant 176 MWc et 31 MW de géothermie. Albioma produit 40 % de l'électricité de la Réunion, 27 % de l'électricité de la Guadeloupe, 18% de l'électricité de la Martinique et 45 % de l'électricité à l'île Maurice.

CHIFFRES CLÉS

268 M€ EBITDA en 2024	844 experts	> 1 GW capacité installée
2.4 TWh électricité vendue par an	808 M€ chiffre d'affaires en 2024	17 centrales thermiques

La production annuelle d'énergie des installations d'Albioma s'élève à 2,4 TWh soit l'équivalent de la consommation moyenne d'environ 2,6 millions de personnes. Albioma est ainsi le deuxième producteur français de production d'électricité à partir de la biomasse et le premier producteur indépendant d'électricité dans les départements d'Outre-mer. Partenaire historique des agro-industriels, Albioma développe, construit, finance et exploite des centrales dans le cadre de contrats long terme sécurisés.

2.2. Trois zones en France dédiées au photovoltaïque dont Albioma Solaire France

Leader du photovoltaïque en Outre-mer, Albioma développe également cette activité en France métropolitaine depuis 2010. Acteur spécialisé dans l'énergie solaire, Albioma Solaire France, filiale à 100% d'Albioma SAS, gère et développe un parc photovoltaïque de près de 41 MWc répartis en toitures de bâtiments agricoles, tertiaires, industriels et en centrales au sol, grâce à ses équipes localisées à Avignon.

2.3. Présent tout au long du projet

Albioma a développé son expertise dans les **principaux modèles de projets solaires** qui sont : les projets en injection totale, en autoconsommation (individuelle ou collective) et en contrat de gré-à-gré (Corporate PPA).



Albioma intègre l'ensemble des compétences, et est **présent sur toute la chaîne de valeur**, de la naissance **des projets photovoltaïques** à leur démantèlement si nécessaire, en passant par les phases de développement, de construction et d'exploitation. **Albioma est à vos côtés tout au long de la vie du projet.**



Par ailleurs, Albioma développe son expertise solaire dans le respect des territoires et des écosystèmes. Plusieurs démarches dont celle du calcul du bilan carbone du groupe ont été engagées. Dans le secteur photovoltaïque, une attention toute particulière est portée au recyclage des panneaux solaires qui sont collectés par l'éco-organisme SOREN, agréé par les pouvoirs publics. Après la collecte, ils sont traités dans des usines spécialisées. Adhérent à SOREN, Albioma est

également triplement certifié par l'AFNOR ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et 45001 (Sécurité). Le personnel d'Albioma est très bien formé et s'assure de toujours intervenir dans les meilleures conditions de sécurité sur tous ses chantiers.



3. *Description du projet photovoltaïque*

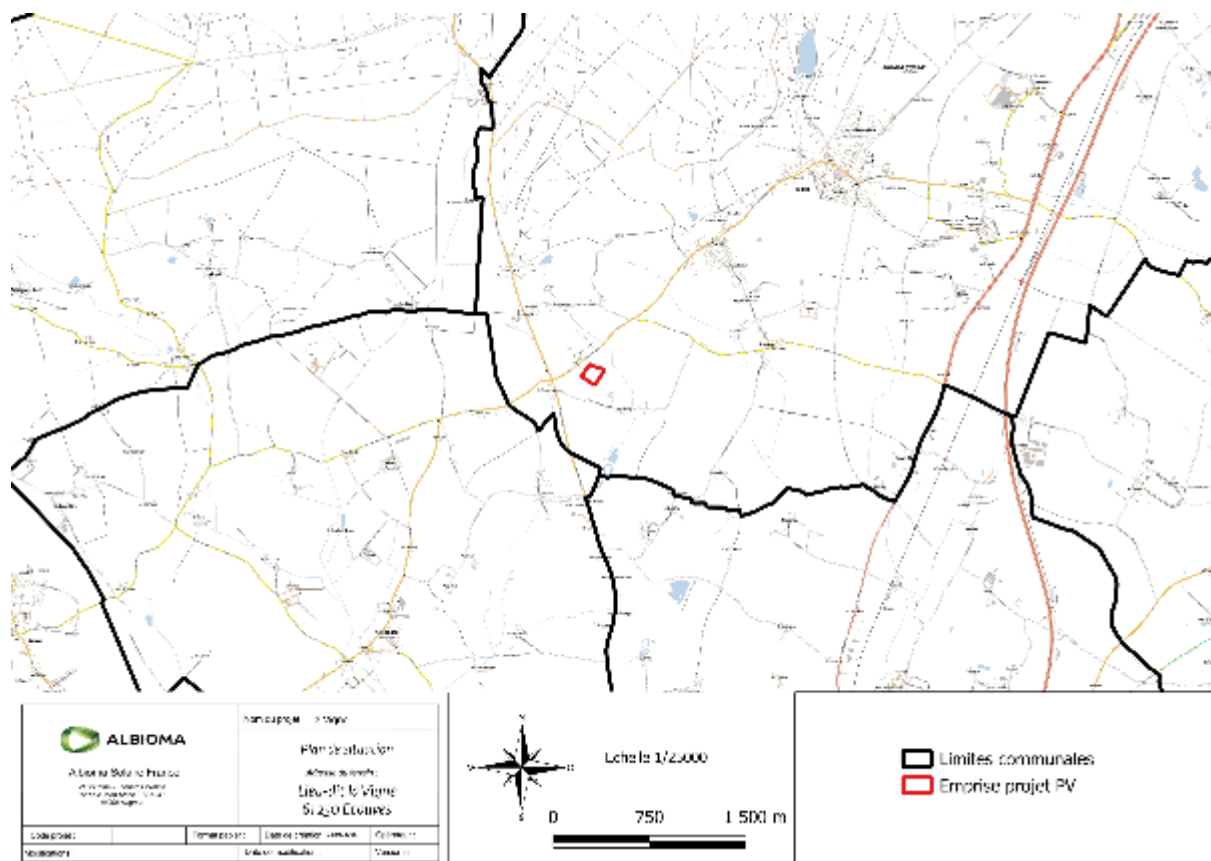
3.1. Données générales

Nom du projet	La Vigne
Région / Département	Normandie / département de l'Orne
Commune	Ecouves
Lieu-dit/adresse	La Vigne
Parcelles cadastrales	ZA 57 et 58
Surface des parcelles cadastrales	1,9 ha
Surface clôturée	1,2 ha
Puissance installée prévisionnelle	999 kWc
Emprise des panneaux solaires au sol	0,4 ha (<40% de la surface clôturée)
Type de projet envisagé	Fixe
Distance de raccordement estimée	130m
Productible estimée	1158 kWh / kWc
Production annuelle estimée	1 156 MWh
Durée d'exploitation	30 ans

3.2. Localisation du projet

Le projet est situé au Sud-Ouest de la commune d'Écouves dans le département de l'Orne. Il s'installe dans une zone occupée par un pépiniériste-paysagiste sur une parcelle non déclarée au RPG depuis plus de 10 ans.

L'accès au site se fera via la route de la Vigne puis la parcelle cadastrée ZA 57.



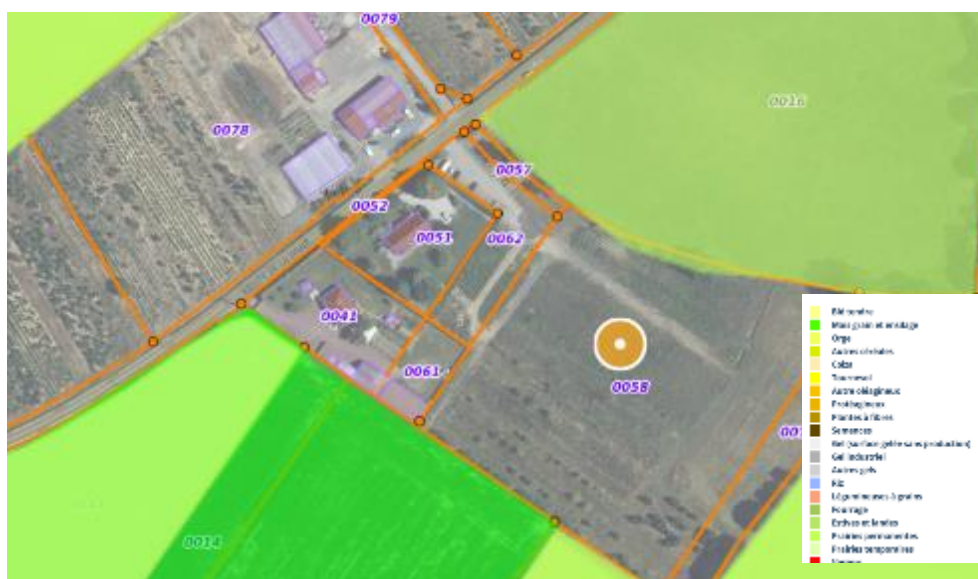
Plan de situation

3.3. Historique du site

Le terrain est une friche.

Les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) disponibles depuis 2007 montrent que la parcelle n'est pas cultivée ni déclarée au RPG.

Le propriétaire des parcelles, pépiniériste-paysager, y plante ponctuellement des sapins qu'il fait pousser en vue des fêtes de fin d'année.



Géoportail - RPG 2010

3.4. Descriptif technique du projet

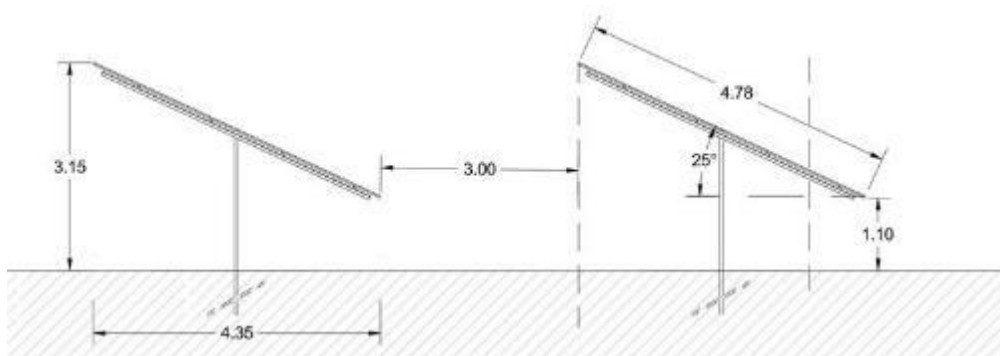
3.4.1. Données générales

L'installation du parc solaire nécessite les aménagements suivants :

- Préparation du terrain (léger terrassement, tranchées pour le passage des câbles électriques, création d'une zone de stockage) ;
- Pose d'une clôture et installation d'un portail de 6m de large pour l'accès à la centrale ;
- Fondations pour les structures métalliques : pieux battus ou vissés (le type de fondation sera confirmé à l'issue d'une géotechnique)
- Montage des structures fixes et installation des modules photovoltaïques ;
- Mise en place des locaux techniques (poste de transformation, onduleurs, protections électriques) ;
- Mise en place d'un poste de livraison destiné à l'injection de l'électricité produite au réseau électrique.

- Citerne incendie de 60m³ à proximité immédiate de l'entrée.
- Les structures auront une hauteur en bas de pente de 1,10 m et une hauteur maximale de 3,50 m.
- L'espacement entre les rangées sera compris entre 3 et 4,5m et les structures ont une inclinaison d'environ 25 degrés.
- Le raccordement électrique de la production est effectué en réseau enterré (tranchées).

L'énergie produite est en vente totale avec injection sur le réseau public d'électricité.



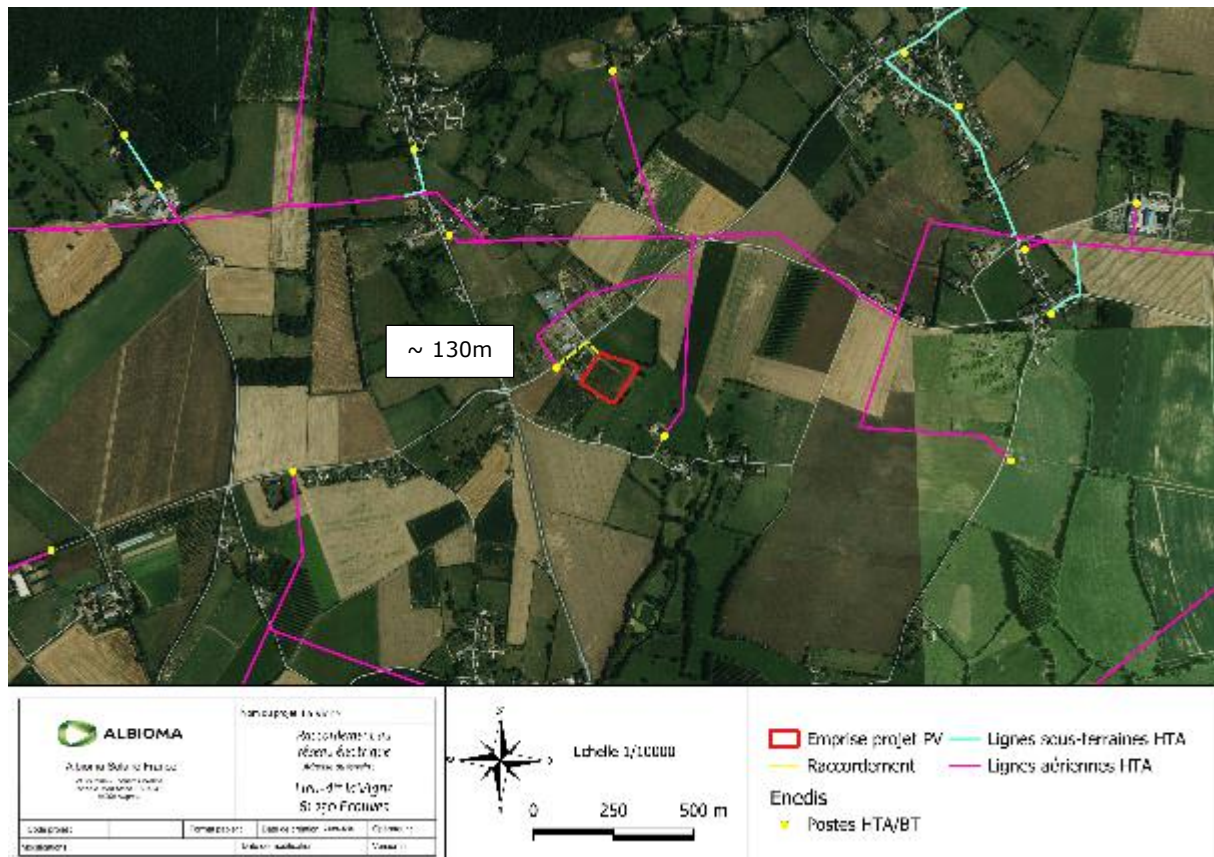
Exemple de plan en coupe des tables

3.4.2. Implantation prévisionnelle du projet



Implantation prévisionnelle du projet

3.4.3. Raccordement envisagé



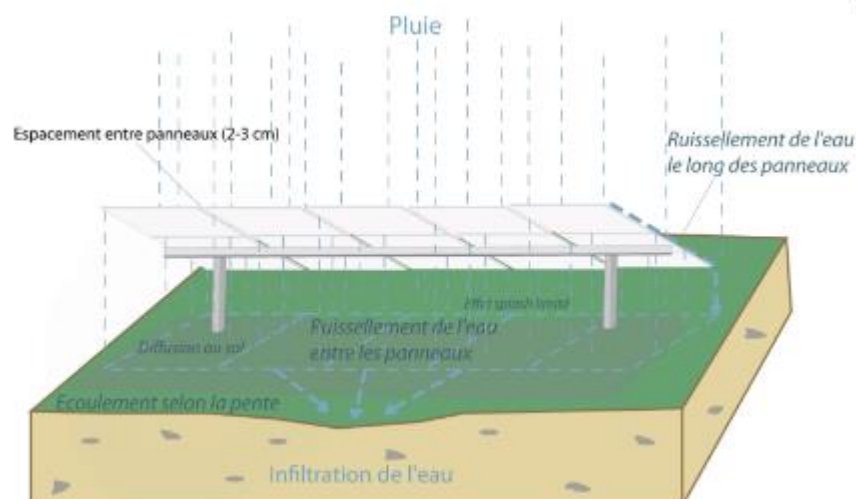
Raccordement envisagé du projet

Le raccordement pourrait se réaliser directement au poste HTA/BT situé en bordure du terrain.

Il sera géré par le gestionnaire de réseau public.

3.5. Gestion de l'eau

La conception des structures photovoltaïques permet de supprimer les effets d'imperméabilisation des sols ainsi que la création de rigoles. La faible largeur des rangées, l'espace entre les rangées et l'espacement entre les modules (2 cm environ) permettent à l'eau de s'écouler et de se diffuser sur l'ensemble de la parcelle.



Effet de l'installation de tables PV en plein champ sur le ruissellement et l'écoulement des eaux de pluie

source ENCIS

3.6. Imperméabilisation des sols

La superficie qui n'est plus exploitable du fait de l'installation, hors locaux techniques non situés sur la parcelle, est inférieure à 5 % de la superficie totale couverte par l'installation photovoltaïque. Elle correspond aux pieux des structures et aux locaux techniques nécessaires à l'installation.

Durant l'exploitation de la centrale photovoltaïque, aucun usage ne sera à même d'entraîner une imperméabilisation ou un tassement significatif des sols (seulement quelques passages ponctuels de véhicules sur le site pour la maintenance ou la sécurité qui emprunteront les chemins prévus à cet effet). Les surfaces imperméabilisées concernent les locaux techniques.

Les vis/pieux imperméabiliseront le sol sur de très faibles surfaces régulièrement réparties sur le site, à distance les uns des autres. Cela n'entraînera pas d'effet barrière et n'est donc pas de nature à modifier de façon notable le ruissellement de surface, l'infiltration des eaux pluviales et l'écoulement des eaux souterraines. Les pistes lourdes et légères, bien qu'elles modifient le coefficient de ruissellement, ne seront pas imperméables, et laisseront l'eau s'infiltrer dans le sol. Les installations de panneaux n'imperméabilisent pas le sol : les structures ont une inclinaison qui permet à l'eau de s'écouler.

Ainsi, l'imperméabilisation réelle est faible, limitée aux pieux/vis et aux locaux techniques, et répartie sur toute la surface du site clôturé : aucune grande superficie imperméabilisée d'un seul tenant ne sera créée.

3.7. Réversibilité du projet

Qu'il s'agisse de la réversibilité **technique** ; impact des travaux sur les sols notamment, ou de la réversibilité **contractuelle** ; anticiper le démantèlement en fin de vie de l'exploitation, tout projet photovoltaïque doit favoriser des systèmes qui permettent un retour à l'état initial de la parcelle.

ALBIOMA prévoit d'installer des fondations avec des pieux vissés ou battus, qui évitent de dégrader excessivement la qualité du sol. Notons toutefois que cette solution reste à valider par une étude de sol, qui sera réalisée avant la construction.

3.8. Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques

L'installateur photovoltaïque s'engage à effectuer le démantèlement en fin de vie de l'installation et à remettre le site en l'état d'origine.

La société ALBIOMA est membre de SOREN France, anciennement PV Cycle, une association à but non lucratif, créée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie. Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux.

Le recyclage en fin de vie des panneaux photovoltaïques est devenu obligatoire en France depuis août 2014.

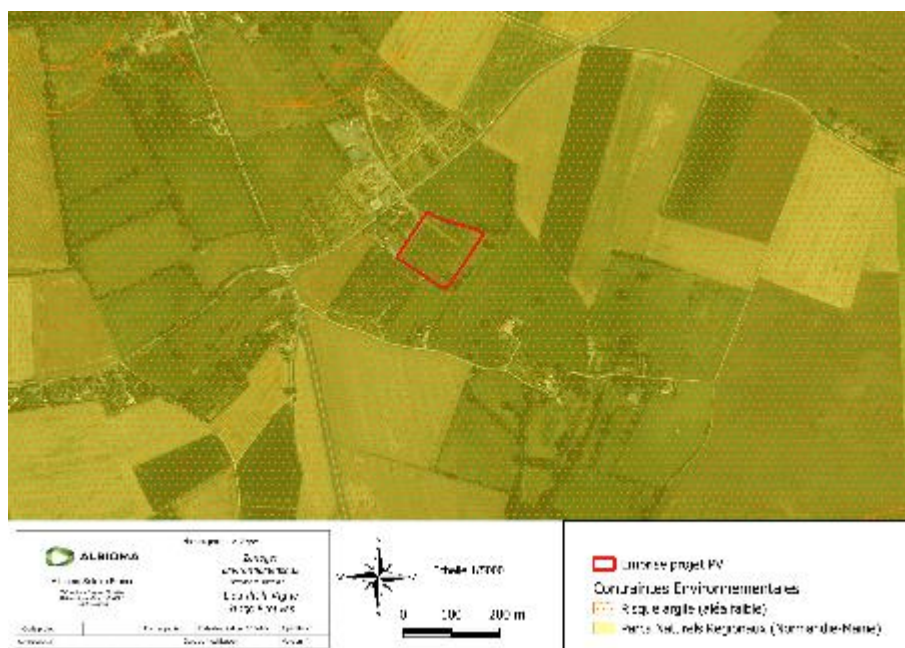


Tous les autres éléments compris dans la centrale photovoltaïque seront envoyés dans des filières de recyclage adaptées.

4. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation

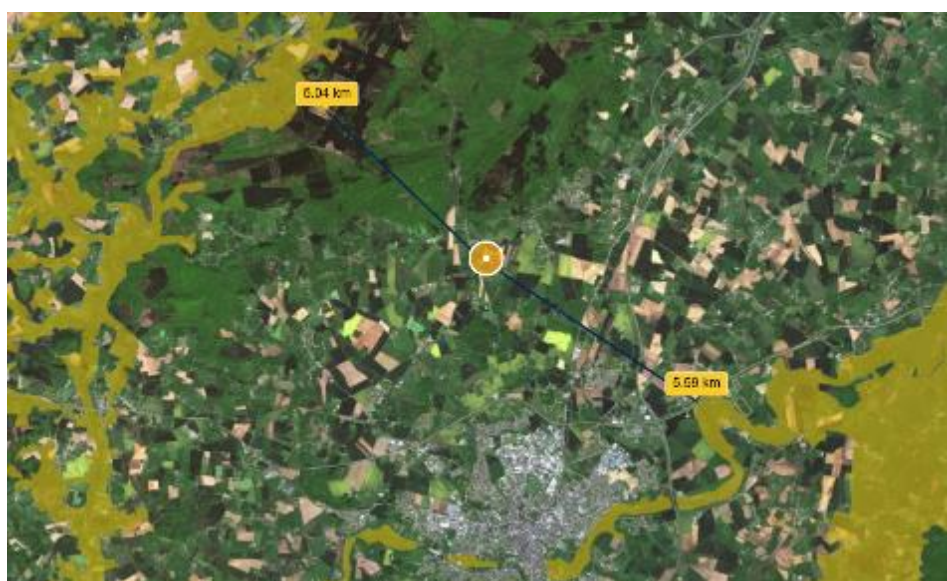
4.1. Zones de protection environnementale

La carte suivante montre que le projet n'interfère aucune zone de protection environnementale.



Carte des zonages environnementaux

Deux sites Natura 2000 (une Directive Habitat et une Directive Oiseaux) sont situés à plus de 5 km du site.



Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

4.2. Zones humides

Aucune zone humide potentielle n'a été identifiée sur le site ou à proximité.

4.3. Contexte paysager

Aucun monument classé ou historique n'est présent à proximité du site.

Afin d'assurer une bonne intégration paysagère et limiter les visibilitées depuis la route, une haie composée d'essences locales sera plantée et entretenue le long de la clôture au nord du site.

5. Conclusion

Le projet de parc solaire de La Vigne s'implante sur une surface réduite de 1,2 ha. Il est éloigné de toutes les zones protégées aux alentours.

Il n'impacte aucune surface boisée ni des zones de protection environnementale. La puissance du parc d'environ 999 kWc combinée au taux d'emprise au sol des panneaux (<40%) permettront d'optimiser la production d'énergie renouvelable tout en préservant les caractéristiques du site.

Il a été pensé dans le respect de la biodiversité, du paysage et des activités locales. Aussi, il n'est pas attendu d'impact résiduel notable ou significatif.

Conformément à la loi APER de mars 2023, ce projet contribue activement au développement des énergies renouvelables, en particulier du photovoltaïque, dans le mix énergétique national et territorial. De plus, il est à terme bénéfique pour le climat, au regard des émissions de CO2 évitées pour produire de l'électricité.

Nous estimons donc qu'il justifie une dispense d'étude d'impact.

ALBIOMA Solaire France

Ecoparc Courtine - ZI Courtine
120 rue Jean-Marie Tjibaou
84 000 AVIGNON
France

Tel : 04 13 15 80 87

www.ALBIOMA.com

